



M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ avec Mme Laurence Zert du CSMOCA.

CSMOCA achète « Nous cartons »

Le directeur général de l'AMDEQ, M. Yves Servais a rendu officiel la vente des droits d'auteur du programme « **Nous cartons** », lancé en septembre 2011, au « Comité sectoriel de main-d'oeuvre du commerce de l'alimentation » **CSMOCA**, qui le rendra disponible à tous les détaillants du Québec. Il félicite Mme Laurence Zert, directrice générale de CSMOCA, en lui souhaitant bon succès.

Notez par contre que la formation « **Nous cartons** » demeurera "gratuite" pour l'ensemble des membres AMDEQ pour les prochaines années.



MOINS DE 25 ANS ? Pas de carte, pas de tabac

Lors de son congrès annuel, tenu en septembre dernier à Lévis, l'AMDEQ a lancé sa campagne d'affichage en magasin afin de sensibiliser et d'informer les consommateurs de moins de 25 ans qui veulent acheter du tabac que dorénavant ils devront présenter une pièce d'identité. Cette initiative fait suite à l'engagement pris le 31 août dernier qu'avaient pris les représentants de l'AMDEQ lors de leur participation à la commission parlementaire de la Santé et des Services sociaux chargée de l'étude du projet de la loi 44 qui vise à renforcer la lutte contre le tabagisme.

Nous voulons ainsi montrer à la ministre que notre demande de rendre le « cartage obligatoire » pour les moins de 25 ans est sérieuse et ainsi la convaincre d'inscrire un article allant dans ce sens dans son projet de loi.

Sur la photo, M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ et Me Olivier Tousignant ont expliqué aux membres de la commission que l'augmentation des amendes envisagée par Mme Lucie Charlebois, ministre responsable de la loi 44, est abusive et déraisonnable et qu'elle pourrait entraîner la fermeture de certains détaillants.



M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ et Me Olivier Tousignant lors de la commission parlementaire.

M. Louis Tremblay, de l'Accommodation Chalou à Québec, président du conseil de l'administration de l'AMDEQ était fier des affiches conçues pour atteindre ces objectifs. Il pose ici en compagnie de M. Servais, directeur de l'association.



M. Louis Tremblay de l'Acc. Chalou et M. Yves Servais, dir. gén. de l'AMDEQ.



M. Yves Servais, dir. gén. AMDEQ, Mme Christine Ellefsen, présidente de la RACJQ et Mme Marie-Christine Bergeron, secrétaire exécutive.

L'AMDEQ reçoit un autre appui

Bravo : c'est en ces termes que M^e Christine Ellefsen, présidente de la Régie des alcools, des courses et des jeux, s'est exprimée en prenant connaissance des documents de l'AMDEQ qui mise sur une campagne de **cartage obligatoire**. Elle a réitéré son appui face à notre demande que la carte d'assurance maladie soit reconnue comme une pièce d'identité, puisqu'elle est maintenant autorisée dans le cadre des élections, et est consciente que les québécois devront changer leur comportement, et pour ce, le gouvernement du Québec devrait s'impliquer.

Mme Ellefsen nous confirme également que le gouvernement légifèrera prochainement dans les nombreux dossiers qui nous concernent quant à la loi et la commercialisation des boissons alcooliques.



M. Paul Ouellet propriétaire du Lave-auto Victoriaville et M. Yves Servais lors de la conférence de presse tenue à Victoriaville.

TAUX D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT : UN ENJEU ÉLECTORAL

L'AMDEQ, à la demande de la coalition canadienne Small Business Matters, qui regroupe 24 associations représentant 97 000 commerces à travers le pays s'immisce dans la campagne électorale, en ramenant toute la question des frais d'utilisation des cartes de crédit, les plus élevés au monde, variant entre 2,5 0% et 3 % contrairement à ceux autorisés en Australie et au Royaume Uni, qui sont nettement inférieurs à ceux du pays, soit 05, % et moins.

M. Servais a clairement indiqué dans le bilan annuel de l'association que ce dossier était prioritaire pour les membres de l'association car les frais d'acceptation chargés lors de l'achat par cartes de crédit sont tellement élevés que cela nuit considérablement à la rentabilité et à la viabilité de certains commerçants. Les coûts reliés à l'acceptation des cartes de crédit peuvent atteindre jusqu'à 80 000 \$ pour ceux qui opèrent des dépanneurs avec essence. D'ici le 19 octobre, mènera une tournée au Québec afin de récolter des appuis politiques à leur cause.

Au début du mois, deux partis politiques avaient répondu à notre appel, le NPD et le Bloc québécois.

Le candidat néo-démocrate, **M. François Lapointe**, qui a défendu ce dossier à Ottawa et dans les médias au cours des dernières années, a pris position en ces termes « *Je réitère mon engagement à la veille de l'élection. Quand je retourne à Ottawa en novembre, je vais ramener le dossier de façon prioritaire. Espérons qu'on soit majoritaire. On pourrait faire avancer très rapidement ce dossier-là* », a-t-il affirmé.

« *L'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ) a interpellé directement les candidats conservateurs sur ce sujet et ils ont raison de le faire. Nous avons déjà convoqué un comité pour étudier cette question. Après l'élection d'un fort contingent de députés bloquistes le 19 octobre, nous le ferons de nouveau. Nous déposerons une motion qui aura pour but d'encadrer ces frais prohibitifs pour les propriétaires de PME et nous mobiliserons le comité des finances pour que le travail se fasse rapidement*», a conclu le chef du Bloc québécois, **M. Gilles Duceppe**.



M. François Lapointe, député NPD sortant du comté de Montmagny-Rivière-du-Loup



M. Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois.